

QUESTIONS À SE POSER : INTERAGIR AVEC LA POLICE

SEPTEMBRE, 2023



Ce contenu est tiré de *Lire entre les lignes* et est basé sur le savoir et la sagesse de travailleuses du sexe, notamment celles qui sont confrontées à de multiples formes de criminalisation et de violence étatique. Voir le [site web de Stella](#) ou nous contacter pour le document complet ou pour des informations sur les lois sur le travail du sexe.

Ce document ne fournit aucun avis juridique. Ceci est un outil à l'usage des travailleuses du sexe, des personnes utilisatrices de drogues et des membres de nos communautés qui désirent améliorer leurs conditions de vie et de travail. Il ne cherche aucunement à inciter quiconque à commettre des actes illégaux.

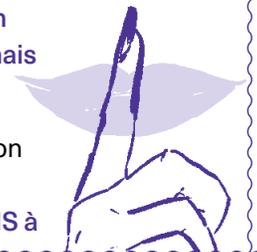
Cette carte pourrait t'aider à t'informer quant à tes décisions et ta capacité de te protéger lorsque tu interagis avec la police, surtout de te protéger de dire des choses en présence des policiers (faire une déclaration) qui pourraient t'incriminer ou autrement t'impliquer – ou autrement impliquer d'autres personnes – dans une infraction ou enquête criminelle.

Ces informations ne visent pas à contribuer à la panique et à la crainte. Elles nous aident à nous protéger et à minimiser les torts causés par la criminalisation.

Les questions ci-dessous pourraient t'aider à **PENSER À L'AVANCE** à comment tu pourrais **RÉPONDRE À LA POLICE** si tu dois lui faire face et à la façon dont pourraient se dérouler les différentes stratégies selon ta situation.

ATTENTION DE NE PAS FAIRE DE DÉCLARATIONS INCRIMINANTES!

- Peu importe où tu es et quelles exceptions légales s'appliquent, à chaque fois que tu parles à la police, tu fais une déclaration. Celle-ci est une preuve qui peut être utilisée pour t'accuser et te poursuivre, ou pour accuser et poursuivre d'autres personnes (ex. les personnes avec qui tu habites, ton dealer/vendeur, un client, un.e partenaire, des membre de ta communauté/famille). Elle pourrait être utilisée lors de ton procès ou celui de quelqu'un d'autre et pourrait aussi être utilisée par le procureur pour inciter quelqu'un à plaider coupable ou à fournir des informations.
- Ce n'est pas parce que la police te pose une question que tu as une obligation légale d'y répondre. Idéalement, la meilleure chose à faire face à la police est de garder le silence. Ton silence ne peut pas t'incriminer, mais ta déclaration pourrait.
- Il y a certains cas où tu as l'obligation légale de t'identifier (nom légal, adresse et date de naissance). **MAIS** à part de t'identifier dans ces cas, tu n'as **JAMAIS** l'obligation de dire quoi que ce soit d'autre!



Voir *Lire entre les lignes* et *S'identifier à la police* pour plus d'infos pour t'aider à déterminer quand tu as une obligation légale de fournir ton identité, et comment tu peux préparer à naviguer la situation afin de ne pas paniquer et d'en dire plus que nécessaire.

Les personnes sont confrontées à différents niveaux de risques lorsqu'elles interagissent avec la police (e.g. risques pour leur santé, leur sécurité et leur vie, risques juridiques et financiers). Tu pourrais décider d'adapter la façon dont tu réponds à la police dans différentes situations en fonction des risques auxquels tu es confrontée.

La loi n'est pas neutre et les agents de la loi font du profilage racial et social et traitent les personnes différemment de nombreuses façons. Les interactions avec la police dépendent souvent de ta situation légale, sociale et personnelle, notamment des facteurs tels que :

- ~ le lieu où tu te trouves et la raison pour laquelle la police est là
- ~ ce que tu fais et si les activités dans lesquelles tu es impliquée sont criminalisées
- ~ avec qui tu es et si tu ou d'autres personnes sont ciblées en raison de ton identité raciale, sociale ou de genre
- ~ si tu as un statut d'immigration précaire ou si tu fais face à des barrières linguistiques
- ~ si tu es considérée intoxiquée, tu es connue de la police ou tu as un casier judiciaire.

DES CHOSES À CONSIDÉRER:

- Est-ce que je suis, ou est-ce que je me trouve avec une personne qui est impliquée dans une activité illégale (ex. : travail du sexe, utilisation/vente de drogue, enfreindre un règlement), qui autorise la police à me poser des questions?
 - Où est-ce que j'aime consommer? Et avec qui (ex. : ami.e, dealer/vendeur, client, voisin.e)?
 - Est-ce ces personnes ou cet endroit sont particulièrement surveillés et ciblés par la police?
 - Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre avec qui je pourrais préférer consommer pour minimiser mes chances de devoir interagir avec la police?
- Si je suis avec un client ou un.e ami.e et que nous sommes interpellé.e.s par la police, que planifions-nous faire? Est-ce que nous avons convenu de donner la même information à la police? Comptons-nous refuser de parler à la police?
- Est-ce que les policiers sont là parce qu'ils m'ont ciblée personnellement? Ont-ils ciblé l'endroit où je suis? Quelqu'un d'autre? Comment cela pourrait-il avoir un impact sur ma façon de réagir à la situation (ex. : partir, garder le silence, contacter quelqu'un)?
- Est-ce que j'ai sur moi une pièce d'identité? Est-ce que ma pièce d'identité reflète mon identité réelle ou le nom que je compte donner aux policiers?
- Est-ce que les policiers se concentrent sur moi en ce moment ou sur quelqu'un d'autre?
 - Est-ce qu'ils me parlent déjà ou est-ce que je peux simplement m'en aller?
- Si la police n'a pas l'autorité légale de me demander mon identité dans ce contexte, qu'est-ce que je prévois leur dire s'ils me demandent mon identité? Est-ce que j'ai un plan différent si ce policier me connaît?

□ Est-ce qu'il y a un mandat d'arrestation émis en mon nom?

- Si oui, est-ce que ce mandat provient de la ville où je me trouve?
- D'une ville aux alentours?
- D'une autre province?

□ Est-ce qu'il y a un mandat d'arrestation en matière d'immigration émis en mon nom?

□ Est-ce que présentement je suis en bris de conditions de la cour (ex. : criminelle, immigration, droit familial)?

□ Est-ce que la DPJ (protection de la jeunesse) est impliquée dans la vie de mes enfants et de ma famille?

Si elle l'est ou pourrait le devenir, comment est-ce que cela risque d'affecter ma façon de répondre à la police, étant donné qu'elle pourrait partager de l'information avec la DPJ?

□ Est-ce que j'ai un plan différent pour répondre à la police selon si mes enfants sont avec moi ou non à ce moment-là?

□ Qu'est-ce que je dois ou souhaite à tout prix éviter?

- Quelle conséquence possible me préoccupe le plus? Quel résultat serait le plus néfaste pour moi ou pour ma situation (ex. : ne pas payer le loyer, ne pas pouvoir aller chercher mes enfants, la détention, un casier judiciaire, l'expulsion/déportation)?
- Qu'est-ce que je suis prête à risquer/mettre en jeu pour éviter ces conséquences néfastes?

□ Est-ce que je suis équipée pour filmer l'interaction?

- Est-ce que je compte filmer si quelque chose se produit? Si oui, selon la situation, est-ce que je diffuserais en direct sur Internet ou est-ce que je préserverais les preuves pour plus tard?
- Dans quels contextes est-ce que je serais prête à risquer de me faire saisir mon téléphone (ex. : comme preuve) si j'essaie d'enregistrer l'incident?

□ Est-ce que j'ai sur moi ou dans mon sac des articles pour lesquels je pourrais être arrêtée (ex. : drogues, arme)?

Est-ce que je sais ce que je veux dire si la police souhaite regarder dans mon sac?

□ Où est-ce que je garde les objets qui pourraient m'incriminer ou mener à une fouille (ex. : drogues, résidu, pipes, matériel de conso, balances)? Est-ce que je les garde « bien en vue » (c'est-à-dire que la police peut les voir à partir de la porte d'entrée, de la fenêtre de l'auto, etc.)?

□ Est-ce que j'ai sur moi des objets que les policiers pourraient désigner comme « des objets dangereux ou des armes » (ex. : ciseaux, seringue, couteau, gaz poivré)?

- S'ils essaient de me fouiller, est-ce que je veux leur dire avant?

□ Si je suis en dehors du Québec, est-ce que je sais comment dire en anglais « Je ne consens pas à une fouille », afin que le policier ne puisse pas prétendre qu'il ne m'a pas entendue/comprise?

□ Si je suis en dehors du Québec, est-ce que je sais comment dire en anglais:

- « Si je suis arrêtée, SVP me dire pour quelle infraction. »
- « Si je suis détenue et que je ne peux pas partir, SVP me dire pourquoi. »
- « Je veux partir maintenant. »

❗ Selon ma situation personnelle, l'endroit où je suis, ce que je suis en train de faire, les personnes avec qui je suis et ce que j'ai sur moi : si j'évalue les risques, qu'est-ce que j'envisage de faire ou de dire si jamais les policiers me questionnaient?

○ Demander si je suis arrêtée ou détenue et s'ils disent que oui, leur expliquer que je veux d'abord parler à un.e avocat.e. Ou s'ils disent que non, leur dire que je veux quitter.

○ Donner mon identité, mais à part cela, seulement dire : «Je souhaite exercer mon droit au silence, merci de respecter mes droits.» Si je suis en dehors du Québec, est-ce que je sais comment donner mon identité clairement en anglais?

○ Faire semblant de répondre à quelques questions pour désamorcer les tensions et sembler coopérative pour que je puisse m'en aller, mais m'assurer de ne pas dire quoi que ce soit qui pourrait m'incriminer. Quelles sont des choses que je pourrais dire et qui ne seraient aucunement incriminantes?

❗ Si moi-même ou les personnes avec qui je suis sommes criminalisées (ex. : les gens avec qui je consomme ou fais du travail du sexe), est-ce que nous avons déjà discuté de ce que nous pourrions dire si la police nous approchait ensemble?

❗ Est-ce que je connais quelqu'un avec qui je pourrais faire un jeu de rôle pour pratiquer? Même si ça peut être stressant de penser à ces choses, il peut être très utile d'y réfléchir à l'avance.



2065, rue Parthenais (coin Ontario), Suite 404
Montréal (QC) H2K 3T1
Métro Frontenac
www.chezstella.org

Tél. : (514) 285-8889

Pour les appels à frais virés des femmes incarcérées dans la région de Montréal: (514) 285-1145

AUSSI DANS CETTE SÉRIE

S'identifier à la police

Lieux : Les pouvoirs policiers dépendent du contexte

Questions à se poser : Interagir avec la police

La fouille par palpation ou de ta personne

Saisie : Quand la police peut prendre tes biens

Enregistrer les interactions avec les agents de la loi

« Trafic » de drogue :

Infractions criminelles